



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT D'ENGAGEMENT *2022*

METROPOLE GESTION

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PREAMBULE	3
01 OBJET DU RAPPORT D'ENGAGEMENT.....	4
02 L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	5
2.1 Le DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES.....	5
2.1.1 NOTRE ENGAGEMENT EN CHIFFRES	5
2.1.2 Impact du dialogue avec les entreprises	8
2.1.3 Le dialogue autour des controverses	11
2.2 L'engagement par le vote.....	14
03 L'ENGAGEMENT COLLECTIF	17
04 CONCLUSION	19

PREAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires, le présent rapport présente les données quantitatives de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le rapport comprend les statistiques relatives au dialogue et engagement et les résultats de vote aux Assemblées Générales.

01

OBJET DU RAPPORT D'ENGAGEMENT

En tant que société engagée dans la gestion Value Responsable et pionnier de l'ESG depuis 2008, nous attachons une importance fondamentale à la prise en compte des critères ESG par les entreprises. Nous sommes convaincus que l'engagement auprès des entreprises favorise la création de valeur sur le long terme et bénéficie à l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, clients, fournisseurs...).

En effet, la création de valeur est d'autant plus importante et pérenne qu'elle offre aux apporteurs de capitaux un rendement équitable et s'accompagne d'une utilité sociale. Dans cette perspective, nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et les incitons à améliorer leurs pratiques extra-financières.

METROPOLE Gestion agit ainsi auprès des entreprises dans lesquelles elle investit lorsqu'elle identifie des risques ESG ou des opportunités d'amélioration.

Concrètement cet engagement peut prendre la forme d'un engagement individuel ou d'un engagement collectif.

L'engagement individuel porte sur les actions menées directement par METROPOLE Gestion par un dialogue constant avec les entreprises, le traitement des controverses conformément à notre procédure lorsque surviennent des événements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les sociétés et leurs parties prenantes et l'exercice des droits de vote sur les résolutions ESG.

L'engagement collectif est réalisé conjointement / de concert au travers de groupes ou associations d'investisseurs, en vue de renforcer l'influence sur les entreprises. METROPOLE Gestion se réserve la possibilité de participer à des actions collectives concernant des sujets ESG chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, dans l'intérêt des investisseurs et parties prenantes.

Le présent rapport a donc pour objet de communiquer nos interactions avec les entreprises au cours de l'année 2022 sur nos 4 piliers d'analyse extra-financière : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes.

02

L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

2.1 LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

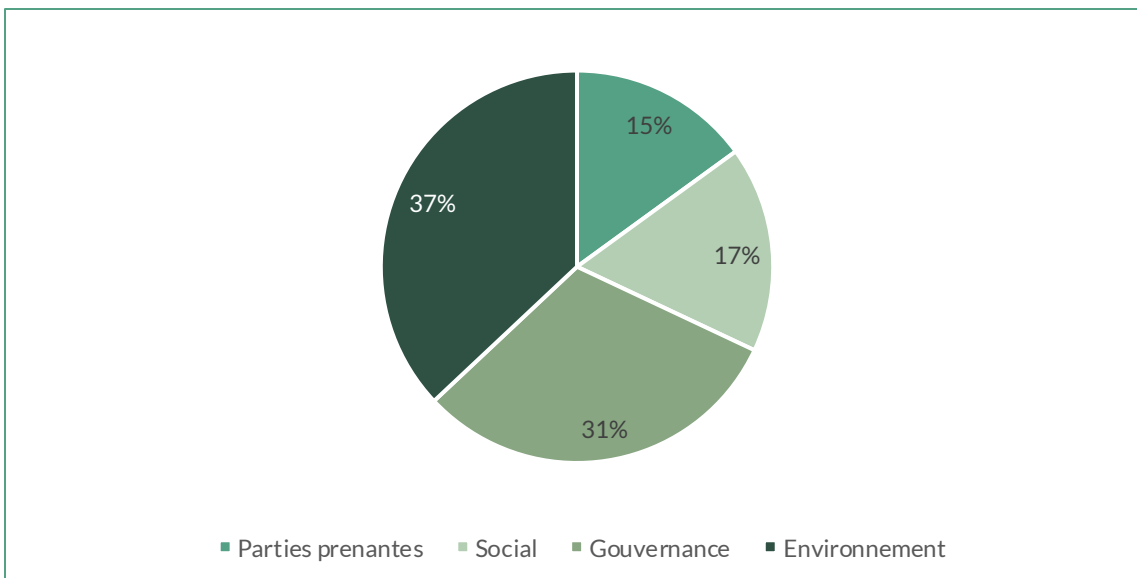
2.1.1 NOTRE ENGAGEMENT EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2022, nous avons réalisé environ 340 entretiens avec des sociétés. Ces entretiens ont lieu avec les responsables du développement durable, les relations investisseurs ou les dirigeants des entreprises.

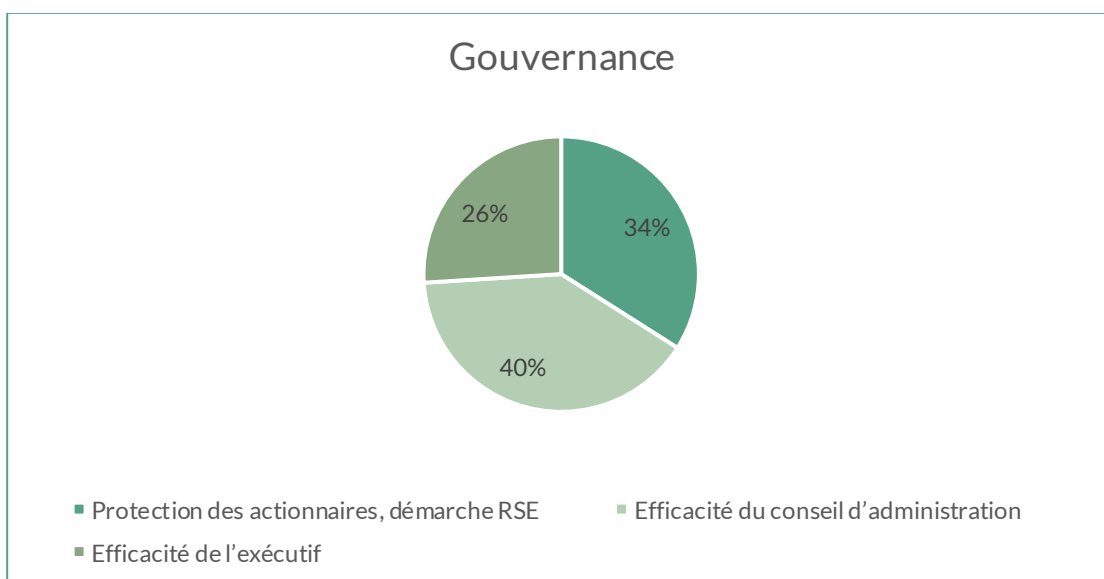
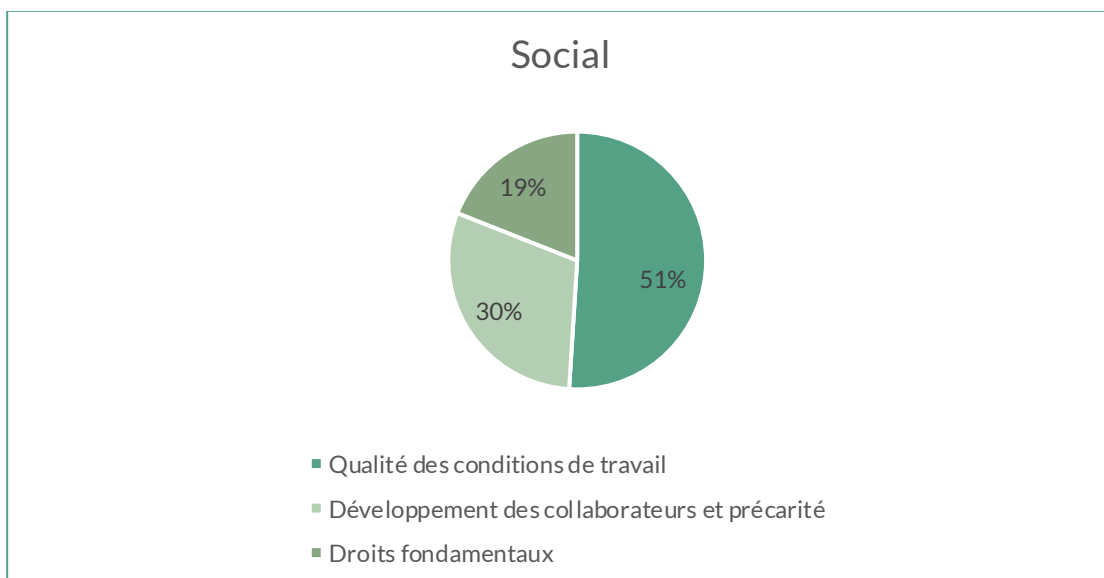
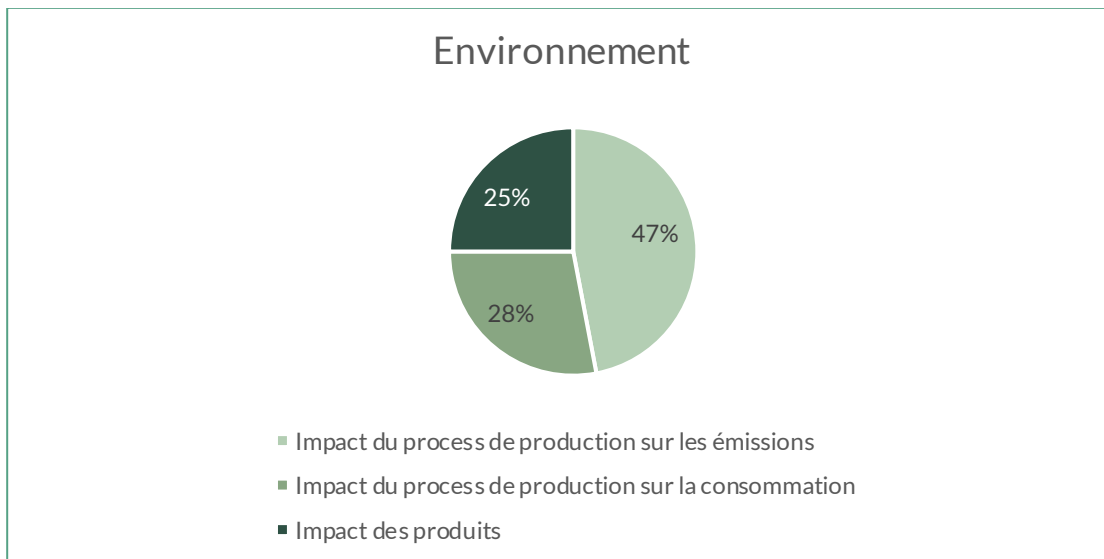
Nous orientons nos entretiens ESG sur les problématiques propres à chaque entreprise et chaque secteur d'activité. Nous concentrons prioritairement nos questions sur les éléments de faiblesses des sociétés, que nous identifions à l'aide de notre modèle de notation ESG interne.

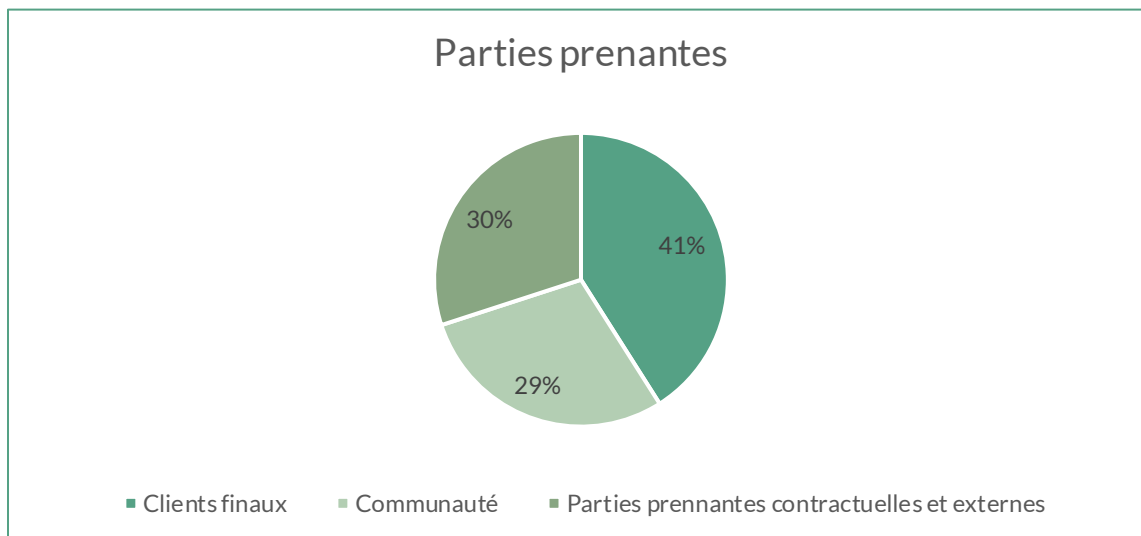
En 2022, les problématiques discutées avec les entreprises par pilier et sous-pilier se sont réparties comme suit :

Répartition des sujets abordés par pilier :



Répartition des sujets abordés par sous- piliers :





L'Environnement s'est naturellement imposé comme le pilier le plus largement abordé dans nos échanges avec les entreprises. Les enjeux de transition énergétique, les risques et opportunités liés au changement climatique constituent l'un des principaux enjeux de la décennie à venir pour les sociétés et toutes déploient des stratégies afin de s'adapter aux transformations majeures en cours. Il a ainsi représenté 37% des sujets abordés et certainement davantage du temps d'entretien, tant ces sujets sont complexes à aborder.

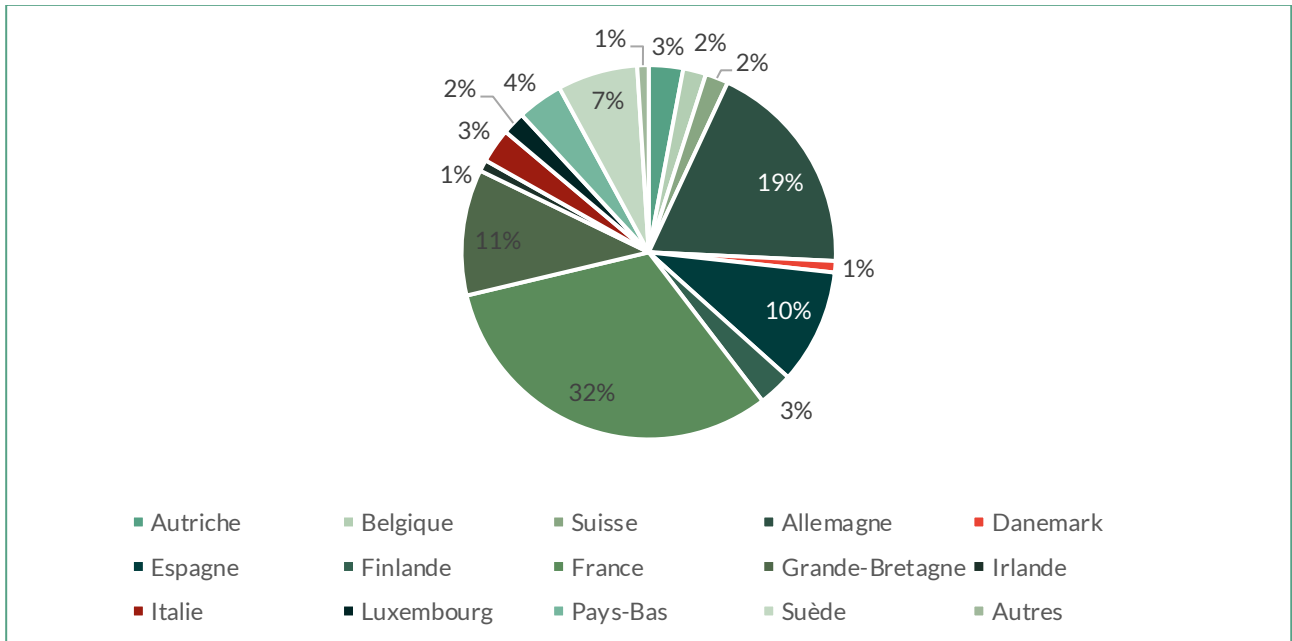
La Gouvernance a été le second pilier le plus abordé en raison de son importance fondamentale. Il recouvre en effet l'ensemble des sujets d'organisation de la gestion des entreprises. Pierre angulaire du fonctionnement propre à chaque entreprise, il s'agit du pilier sur lequel portent le plus de résolutions soumises au vote des actionnaires lors des assemblées générales. Il a ainsi représenté 31% des thèmes abordés, mais certainement moins en temps d'entretien dans la mesure où de nombreuses informations sont assez normées par la réglementation et de nombreuses informations sont déjà disponibles.

Le pilier Social, qui est également très encadré par la réglementation dans les pays occidentaux, souffre peu d'infractions et engendre moins de discussions. Cependant un dialogue s'engage dès lors qu'apparaissent des controverses liées à la qualité des conditions de travail et surtout lorsque les droits fondamentaux ne semblent pas respectés. Nous redoublons de vigilance sur ces sujets lors de nos entretiens avec les sociétés qui opèrent dans de nombreuses zones géographiques avec des droits du travail moins protecteurs, ou avec les sociétés industrielles plus fortement exposées aux risques de sécurité. Il a ainsi représenté 17% des thèmes abordés en 2022.

Enfin, le pilier Parties prenantes qui regroupe l'ensemble des relations entre l'entreprise, ses clients, les fournisseurs, les pouvoirs publics et la société civile plus généralement concerne des problématiques souvent externes aux entreprises que ces dernières ont plus de mal à appréhender. 15% des thèmes abordés ont tout de même porté sur ces enjeux. Nous dialoguons en outre systématiquement avec les sociétés lorsqu'apparaissent des controverses majeures (voir rubrique 2.1.3 « Le dialogue autour des controverses »).

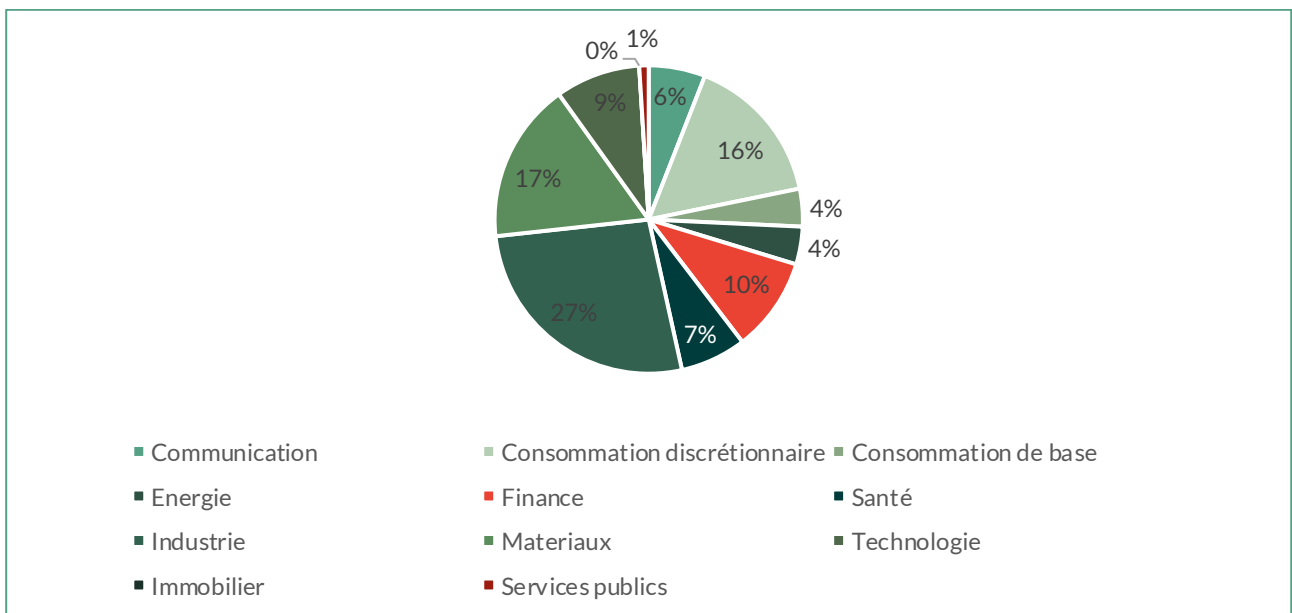
Nos entretiens ont concerné des sociétés de nombreux pays différents :

Répartition des entreprises par pays :



D'un point de vue sectoriel, nos entretiens se sont répartis de la manière suivante :

Répartition des entreprises par secteurs :



2.1.2 IMPACT DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Conformément à notre approche ESG, notre dialogue avec les sociétés nous permet de discuter et d'influencer les dimensions Environnementale, Sociale, de Gouvernance et des Parties prenantes de l'activité des entreprises. Pour chaque pilier, nous avons donc relevé les effets les plus prégnants de notre engagement auprès des entreprises.

En raison de l'importance des enjeux liés à la transition énergétique et au changement climatique, le pilier Environnement a été le thème que nous avons le plus largement abordé avec les émetteurs en 2022. L'année 2022 a en outre été marquée par la crise énergétique en Europe qui a souligné la nécessité de réaliser la transition énergétique rapidement, que ce soit pour des raisons d'indépendance énergétique ou pour ne pas avoir à accroître notre recours aux centrales à charbon comme ce fut le cas. De ce point de vue, l'année 2022 a validé notre approche basée sur le dialogue avec les entreprises ayant une empreinte environnementale forte plutôt que sur l'exclusion systématique au mépris des réalités industrielles et environnementales.

Du fait de ce dialogue constant avec les entreprises, il est aujourd'hui possible d'affirmer que toutes les sociétés européennes mettent en place des stratégies afin de répondre à ces enjeux fondamentaux, alors que ce n'était pas le cas il y a encore quelques années. Notre rôle ne consiste donc plus à alerter les entreprises de la nécessité de déployer ces stratégies mais de nous assurer que celles-ci affichent des objectifs ambitieux, assis sur des leviers crédibles.

Dans un contexte de forte volatilité des matières premières, nous avons donc poursuivi notre dialogue avec les sociétés pétrolières afin qu'elles maintiennent voire accentuent leurs ambitions. L'année 2022 a vu quelques améliorations apportées à leurs plans respectifs mais à un rythme moins important dans la mesure où ces groupes sont désormais dans une phase d'exécution des plans définis en 2020 et 2021. Nous regrettons cependant qu'aucun modèle scientifique n'ait émergé des discussions entre ces sociétés et la Science Based Target initiative (SBTi), laissant le secteur pétrolier sans validation méthodologique objective de ses objectifs. En revanche les groupes pétroliers font preuve de davantage de transparence auprès de leurs actionnaires en soumettant leurs objectifs et leur suivi au vote des actionnaires à l'instar de TotalEnergies ou Repsol.

Ces acteurs ont aujourd'hui conscience non seulement du rôle qu'ils ont à jouer dans la transition énergétique, mais également des opportunités que cela représente. Accélérer le déploiement de leur stratégie de transition énergétique requiert cependant une meilleure visibilité en termes politique et réglementaire.

Sur cette dimension réglementaire, les producteurs d'acier européens, autres acteurs fortement émetteurs de CO₂, saluent les avancées réalisées sur la réglementation Carbon Border Adjustment Mechanism. Ce mécanisme, qui vise à imputer aux importations d'origine extra-européenne le coût du CO₂, doit permettre de restaurer la compétitivité des acteurs européens dont les prix de vente intègrent déjà le coût du CO₂. Notre dialogue avec les aciéristes confirme qu'ils sont de surcroît très actifs en investissant massivement afin d'adapter leur outil industriel à la transition énergétique. ArcelorMittal consacre ainsi d'importants investissements afin de recourir à l'hydrogène pour chauffer ses hauts-fourneaux ou de convertir une partie de sa production d'acier dans ses hauts fourneaux à une production dans des fours à arc électrique. Ces investissements lui permettront de réduire dans le même temps ses émissions et ses besoins en certificats de CO₂, illustrant les bénéfices économiques d'un mode de production durable. De même, l'aciériste suédois SSAB entend produire de l'acier sans aucune utilisation d'énergie fossile à compter de 2026 grâce aux co-investissements réalisés avec le groupe minier LKAB et l'énergéticien Vattenfall. La mise au point de cette technologie illustre à quel point le développement de solutions durables doit impliquer tous les maillons de la chaîne de valeur.

C'est fort de ce constat que les aciéristes ainsi que d'autres entreprises fortement émettrices comme les sociétés cimentières travaillent en partenariat avec différents groupes de services énergétiques afin de déployer des solutions de capture et de stockage du carbone à l'échelle industrielle. Notons que ces projets sont généralement largement subventionnés par les pouvoirs publics afin d'amorcer la transformation de ces écosystèmes.

Enfin, si l'attention se porte naturellement sur les acteurs ayant le plus fort impact environnemental, il convient de relever que tous les secteurs d'activités sont confrontés à cet impératif de proposer des solutions plus durables. SAP, le leader mondial des logiciels de gestion des ressources a ainsi développé des services dédiés aux problématiques de gestion des ressources environnementales. MetsoOutotec, l'équipementier minier finlandais, redessine son offre de produits afin que les équipements accompagnant des solutions durables en représentent 80% en 2030 par rapport à 15% seulement aujourd'hui.

Ces exemples illustrent à quel point la transition énergétique constitue une révolution pour l'ensemble des acteurs de l'économie, qui recèle autant de risques pour ceux qui ne prennent pas cette voie que d'opportunités pour ceux qui s'y adaptent. Fidèle à notre philosophie d'un engagement continu et constructif, nous poursuivons notre dialogue avec l'ensemble des entreprises afin de mieux appréhender leurs défis et opportunités d'une part et de les inciter à améliorer leurs pratiques.

La gouvernance, second pilier le plus fréquemment abordé lors de nos entretiens, constitue la pierre angulaire de toute politique mise en œuvre au sein d'une entreprise. Par les moyens quantitatifs et qualitatifs qu'elle lui consacre, l'entreprise assoit sa crédibilité et son efficacité, tant en interne qu'en externe. La politique RSE ne fait pas exception à cette règle.

Notre engagement en la matière ces dernières années a essentiellement consisté à inciter les entreprises à prendre en compte les critères extra-financiers dans la rémunération de leurs dirigeants. Force est de constater que quelques années plus tard, rares sont les entreprises qui n'ont pas encore entrepris cette démarche, y compris parmi les sociétés de petites capitalisations. En dépit de moindres moyens, ces dernières publient de plus en plus d'indicateurs de performance ESG, préalable nécessaire à leur intégration à la rémunération des équipes. Nous encourageons bien entendu les sociétés à accroître le poids de ces critères dans les modes de rémunération afin qu'ils occupent une place toujours plus importante. Nous nous réjouissons donc que désormais plus de 30% de la rémunération des dirigeants de TotalEnergies dépendent des enjeux de transition énergétique et de sécurité des employés. Notre engagement sur cette dimension porte désormais sur la nature des indicateurs pris en compte afin de nous assurer non seulement de leur pertinence, mais également de leur véritable caractère incitatif.

De même, il nous semble important que ces critères soient intégrés à la rémunération du plus grand nombre au sein des entreprises, à l'instar d'Axa dont 7000 collaborateurs ont ainsi une part de leur rémunération indexée à des critères extra-financiers. Ce levier est fondamental afin que les équipes opérationnelles aient conscience de l'ensemble des dimensions de leur activité et s'approprient ces sujets avec des objectifs établis.

Comme évoqué plus haut, la RSE occupera une place d'autant plus importante dans les priorités stratégiques des entreprises qu'elle dépendra de ses dirigeants et impliquera des fonctions élargies. De plus en plus d'entreprises redessinent les contours de leur gouvernance en conséquence et placent ces enjeux sous la responsabilité de leurs dirigeants exécutifs ou non exécutifs. Certaines sociétés vont plus loin en créant une fonction dédiée au sein du management, à l'image de Kering qui a intronisé un référent climat au sein de son conseil d'administration. De même, nous constatons de manière générale que les équipes RSE des entreprises ne sont plus confinées à des travaux de reporting mais totalement intégrées à la définition de leur stratégie.

Sur le plan Social, nous insistons sur deux éléments fondamentaux d'une approche responsable : la sécurité et l'abolition de toute forme de discrimination.

Nous avons mené un dialogue approfondi avec ArcelorMittal après avoir constaté que le nombre d'accidents mortels s'était détérioré par rapport aux exercices précédents. On déplorait en effet 29 accidents mortels au sein du groupe en 2021, 16 dans les activités sidérurgiques et 13 dans les activités minières. Cela se compare à 21 accidents mortels en 2019 et 17 en 2020. La sécurité figure cependant parmi les priorités du groupe qui a bien conscience de cette dégradation et entend y remédier avec comme ultime objectif de parvenir à une mortalité nulle dans ces activités. Dans ce but le Global Health & Safety Council (GHSC) a été reconfiguré, placé sous la responsabilité du Directeur Général d'ArcelorMittal Amérique du sud et reporte directement au Directeur Général du groupe. Un nouveau plan de sécurité a été mis en place, davantage orienté sur la prévention des accidents avec un meilleur partage des meilleures pratiques entre les différentes régions. Notons que les critères de sécurité font partie des indicateurs extra-financiers intégrés à la rémunération des dirigeants.

Le taux de fréquence d'accidents par million d'heures travaillées, s'est également détérioré en passant de 0.61 en 2020 à 0.79 en 2021. Il est cependant intéressant d'adopter une perspective historique plus longue afin de constater les progrès réalisés en la matière. Ce taux de fréquence en 2007 s'élevait ainsi à 3,1 accidents par million d'heures travaillées. Si notre ambition est de tendre vers une réduction complète du nombre d'accidents, cette amélioration illustre les bénéfices du dialogue que nous menons avec les émetteurs depuis 2008.

En matière de discrimination, nous incitons les entreprises à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser la parité entre hommes et femmes, en particulier pour l'accession de ces dernières aux responsabilités managériales. Nous avons notamment dialogué avec l'équipementier minier finlandais MetsoOutotec qui accuse un retard certain dans la divulgation d'informations sur ce sujet puisqu'il ne communique pas de données sur la part de femmes managers au sein du groupe. Nous nous réjouissons qu'au terme de notre dialogue la société se soit engagée à publier en 2023 ces statistiques au titre de l'exercice 2022. Nous notons en revanche que le groupe a procédé à une analyse des disparités de salaires entre hommes et femmes dans plus de 50 pays. Si de nombreux pays n'ont pas mis en évidence de disparités incohérentes, le groupe a procédé à un ajustement de 2,2 millions d'euros pour combler ces écarts injustifiés visant environ 500 personnes dans une vingtaine de pays.

Nous soulignons enfin notre dialogue avec Kering qui pour sa part affiche plus de la moitié de managers femmes. Le groupe français de luxe travaille actuellement à la mise en place d'un social P&L afin d'évaluer non seulement les coûts et bénéfices de ses politiques sociales mais également de celles de ses fournisseurs afin d'avoir une évaluation complète du coût de ses produits. Déjà parmi les précurseurs avec le lancement de son P&L environnemental dès 2015, Kering continue de contribuer à l'avancée des bonnes pratiques ESG.

Enfin s'agissant des parties prenantes, nous dialoguons systématiquement des risques, des opportunités et des moyens mis en œuvre par les sociétés autour des enjeux liés à leur chaîne de valeur afin d'évaluer leur degré de contrôle sur ces externalités. A ce titre, nous observons un véritable changement de paradigme en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement des entreprises. Après des décennies de fragmentation et de mondialisation des chaînes de valeurs, les entreprises reconsidèrent depuis quelques temps leur approche pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'apparition d'une controverse liée aux mauvaises pratiques d'un fournisseur font peser sur les sociétés un risque de réputation élevé. C'est pourquoi il est indispensable qu'elles impliquent leur chaîne d'approvisionnement dans l'adoption de bonnes pratiques en incluant les sous-traitants de ses propres fournisseurs. De plus en plus de sociétés adoptent ainsi les services d'Ecovadis, spécialiste de l'évaluation des pratiques sociales et environnementales des chaînes d'approvisionnement mondiales, et procèdent à des audits de l'ensemble de leurs fournisseurs.

En outre, la mise en œuvre des plans de transition énergétique des entreprises passe également par la reconception des produits, processus de production et donc également des chaînes d'approvisionnement. Ce travail s'avère d'autant plus efficace qu'il est pensé en partenariat avec les fournisseurs d'une part et en prenant en compte la réalité des besoins des clients d'autre part. On constate ainsi une collaboration plus étroite entre les différents maillons des chaînes de valeur dans la plupart des industries.

Au-delà des considérations ESG, les distorsions de chaînes de valeur observées au lendemain de la pandémie ont mis en évidence la fragilité des chaînes d'approvisionnement fragmentées et mondialisées. De nombreux industriels tels que Signify ou Schneider Electric ont donc décidé de délaisser le modèle de production depuis les pays émergents pour le reste du monde au profit d'un modèle de production plus régionale avec des chaînes d'approvisionnement raccourcies. Cette évolution résulte également de différentiels de coûts de production qui se sont amenuisés compte tenu des hausses de niveaux de vie dans les marchés émergents.

Enfin, l'année 2022 marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie a accentué ce constat, la crise énergétique ayant souligné pour sa part les risques géopolitiques auxquelles sont soumises les entreprises dans la gestion de leurs opérations.

2.1.3 LE DIALOGUE AUTOUR DES CONTROVERSES

On peut regrouper sous la terminologie de controverses toutes allégations ou contentieux qui affectent les entreprises, tout type d'évènements qui impactent leur réputation, leur sécurité juridique, que ceux-ci se produisent à l'intérieur de l'entreprise, auprès de ses parties prenantes ou sur l'environnement.

Les investisseurs étant soumis à un flux permanent d'informations, et afin de ne pas se contenter de succomber à des faits non avérés, notre démarche consiste depuis de nombreuses années à procéder à une analyse scrupuleuse de chaque controverse ainsi qu'à un processus détaillé d'évaluation.

L'équipe de gestion analyse ainsi chaque semaine les alertes déclenchées par notre outil interne. Basé sur Eikon, cet outil recense l'ensemble des articles de presse rapportant de potentielles controverses portant sur les valeurs en portefeuille. Ces alertes sont présentées en comité de gestion hebdomadaire puis analysées par l'équipe de gestion qui en apprécie la pertinence selon notre grille d'analyse interne et décide des éventuelles suites à donner.

Parmi les thèmes de controverses considérés comme majeurs, on trouve notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les collusions ;
- les scandales sanitaires et environnementaux ;
- les comportements contraires aux droits de l'homme ;

- les scandales de corruption.

Les controverses avec un niveau de risque très élevé ou élevé entraînent systématiquement un dialogue avec la société. Un suivi des controverses est assuré lors des entretiens ultérieurs consacrés aux thématiques ESG.

En 2022 nous avons analysé 99 alertes au sein de nos portefeuilles. 94 d'entre elles se sont révélées d'une importance mineure et 5 ont été qualifiées de controverses majeures.

Les cinq sociétés concernées par ces controverses majeures sont Saint-Gobain, Repsol, Sanofi, GlaxoSmithKline et Philips avec lesquelles nous avons mené des entretiens dédiés au cours de l'année 2022.

❖ Saint-Gobain

En janvier 2022, nous avons poursuivi notre dialogue que nous avons entamé en décembre 2020 avec la société Saint-Gobain concernant l'incendie de la tour Grenfell située dans la banlieue de Londres qui a pris feu en juin 2017 causant la mort de 72 personnes. Le premier rapport d'enquête publié en octobre 2019 a conclu que le revêtement extérieur composé des matériaux d'isolation fournis par les sociétés Arconic, Kingspan et Celotex (filiale de Saint-Gobain acquise en septembre 2012) sont les principaux responsables de la propagation rapide de l'incendie. La société Celotex a fourni l'essentiel de la mousse isolante des panneaux extérieurs. A ce stade, une enquête parlementaire est en cours. Elle débouchera probablement sur un volet judiciaire avec un procès pénal et ou civil.

En attendant les conclusions de l'enquête, le secrétariat d'état britannique au logement a publié en janvier 2022 une déclaration dans laquelle il reproche à l'ensemble des acteurs de la construction de ne pas avoir agi de manière responsable et d'être collectivement responsables de l'incendie de la tour Grenfell. Il réclame donc aux acteurs du secteur de la construction de contribuer à un fonds de résolution à hauteur de 9mds£ pour réparer tous les immeubles de moyenne taille (entre 11 et 18 mètres de haut) et les immeubles de plus de 18 mètres de haut qui seraient concernés par des malfaçons. Saint-Gobain qui génère moins de 10% de son chiffre d'affaires en Grande Bretagne n'est concerné que via sa filiale Celotex qui fait seulement 0.2% du CA du groupe et dont le produit incriminé a représenté moins de 60M£ de revenus cumulés qui seraient sûrement le coût maximal qu'on pourrait leur réclamer s'il fallait remplacer ce produit dans les façades de tous les immeubles. Ce qui est peu probable dans la mesure où ce produit respecte la réglementation en vigueur.

Saint-Gobain rappelle que dans le cas de la tour Grenfell ce n'est pas la mousse qui est directement incriminée mais son association avec un châssis inadapté. La mousse de Celotex respecterait les normes en vigueur mais n'est pas compatible avec la structure en aluminium (cladding) fournie par Kingspan. Saint-Gobain n'a pas comptabilisé de provisions relatives à ce drame.

❖ Repsol

Le 15 janvier 2022, alors que le tanker Mare Doricum déchargeait sa cargaison de crude oil dans le terminal n°2 de la raffinerie de La Pampilla au Pérou opérée par Repsol, un mouvement anormal s'est produit qui a cassé le pipeline et le receveur et provoqué la fuite de 12 000 barils de pétrole dans l'océan. Repsol avait d'abord indiqué qu'un tsunami provoqué par une éruption volcanique dans les îles Tonga serait responsable du mouvement ayant provoqué l'accident. Repsol a dans un second temps mis en cause le tanker en indiquant que le bateau s'était déplacé, ce que l'armateur réfute. L'enquête des autorités est toujours en cours pour tenter de déterminer les causes et les responsabilités potentielles.

Repsol a immédiatement mis en place un plan de remédiation visant à récupérer le pétrole, nettoyer les côtes souillées et à dédommager les communautés impactées par cette catastrophe environnementale. Repsol a mis en ligne un site internet dédié pour suivre l'avancée de ces actions. <https://compromisorepsol.pe/en/>

En mai 2022, une plainte civile a été déposée contre Repsol et ses filiales locales, contre Mapfre l'assureur, contre l'armateur Transtotal Maritima et contre l'opérateur du navire Fratelli d'amico Armatori par le Peruvian National Institute for the Defense of Competition and Protection of Intellectual Property (INDECOPI). Une somme de

4,5Mds\$ est demandée, 3Mds\$ au titre des dommages directs et 1,5Mds\$ au titre du préjudice moral subi par les parties prenantes affectées par la marée noire. Le 23 août 2022, cette plainte a été jugée recevable par une cour de justice au Pérou.

Cet accident est sans commune mesure avec la catastrophe de Macondo qui avait affecté BP dans le golfe du Mexique car on dénombre 12 000 barils échappés en mer contre 4,9M lors de l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon. La responsabilité de la marée noire n'est à ce stade pas encore déterminée. L'enquête est en cours. Repsol a en tout cas fait preuve d'un niveau élevé de réactivité en mettant en place très rapidement un plan de récupération, de nettoyage des côtes, de sauvegarde de la faune et de soutien aux communautés touchées. L'essentiel du pétrole a été récupéré. La première étape du plan de nettoyage est terminée. La société est en discussion avec les autorités pour poursuivre les actions de réhabilitation de l'environnement. Une action judiciaire est en cours. La pénalité financière éventuelle n'est pas de nature à fragiliser Repsol. Le risque est évalué comme moyen.

❖ Sanofi/ GlaxoSmithKline

Les sociétés Sanofi et GlaxoSmithKline font l'objet d'un litige qui concerne le Zantac un produit contre les brûlures d'estomac dont l'utilisation aurait été reliée à des cas de cancer. En 2019, la FDA (Food and Drug administration) a alerté des patients et des professionnels de santé qu'un contaminant connu sous le nom de N-nitrosodiméthylamine (NDMA), suspecté d'être cancérigène pour l'homme, avait été trouvé dans des échantillons de ranitidine (Zantac et ses génériques). La FDA a demandé le retrait du produit en 2019/2020 après constatation que le médicament contenait une substance cancérigène lors de sa décomposition avec le temps et la chaleur. Ce produit a été commercialisé pendant 37 années par différents laboratoires ce qui complexifie l'évaluation des responsabilités respectives éventuelles. Le Zantac est un médicament commercialisé par GSK sous forme de prescription entre 1983 et 1997 puis sous forme OTC jusqu'en 2020 par Pfizer puis Boehringer Ingelheim, GSK - Haleon et Sanofi de 2017 à 2020.

Parallèlement à l'enquête de la FDA, de nombreux recours judiciaires invoquant des dommages corporels ont été intentés ainsi que plusieurs actions de groupe alléguant que Zantac® était à l'origine de divers cancers et réclamant des dommages-intérêts soit pour préjudices corporels, soit pour préjudices économiques. Ces demandes comprennent plusieurs milliers de plaignants individuels qui ont tous intenté une action en justice aux Etats-Unis. Il est probable que d'autres actions soient intentées. Il n'est pas possible, à ce stade, de faire une évaluation fiable de l'issue de ces actions ou de leur impact financier potentiel sur Sanofi et GSK. Il s'agit donc d'une controverse qui porte un risque élevé. Néanmoins, Un jugement au niveau fédéral a rejeté les plaintes d'un collectif de 5000 patients, considérant leur fondement scientifique insuffisant.

❖ Philips

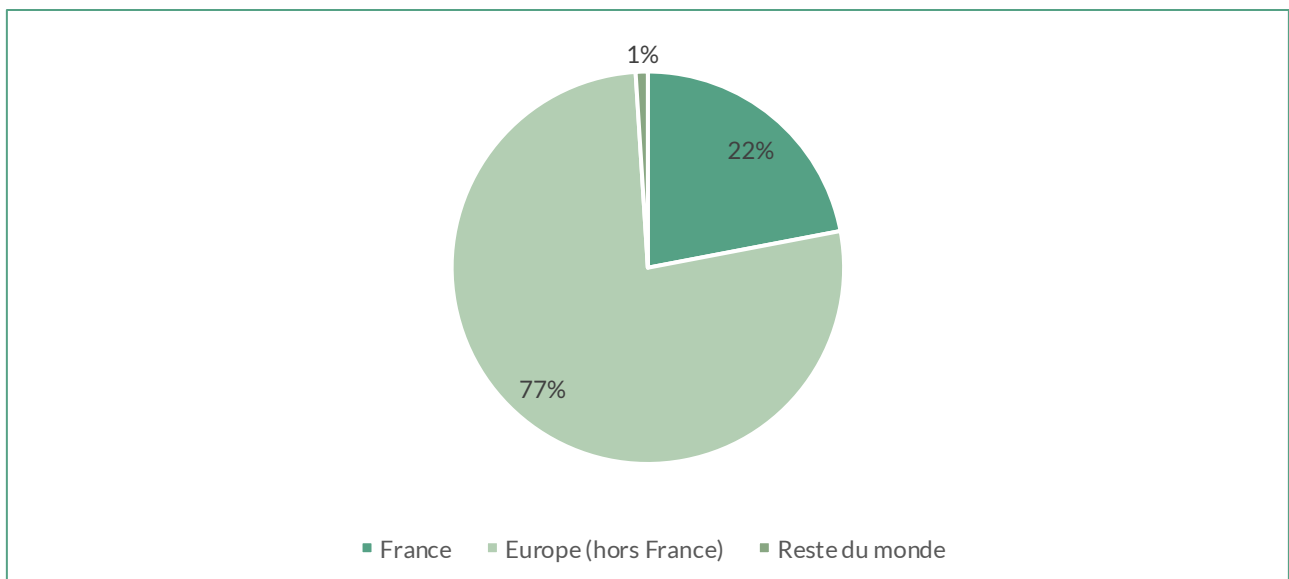
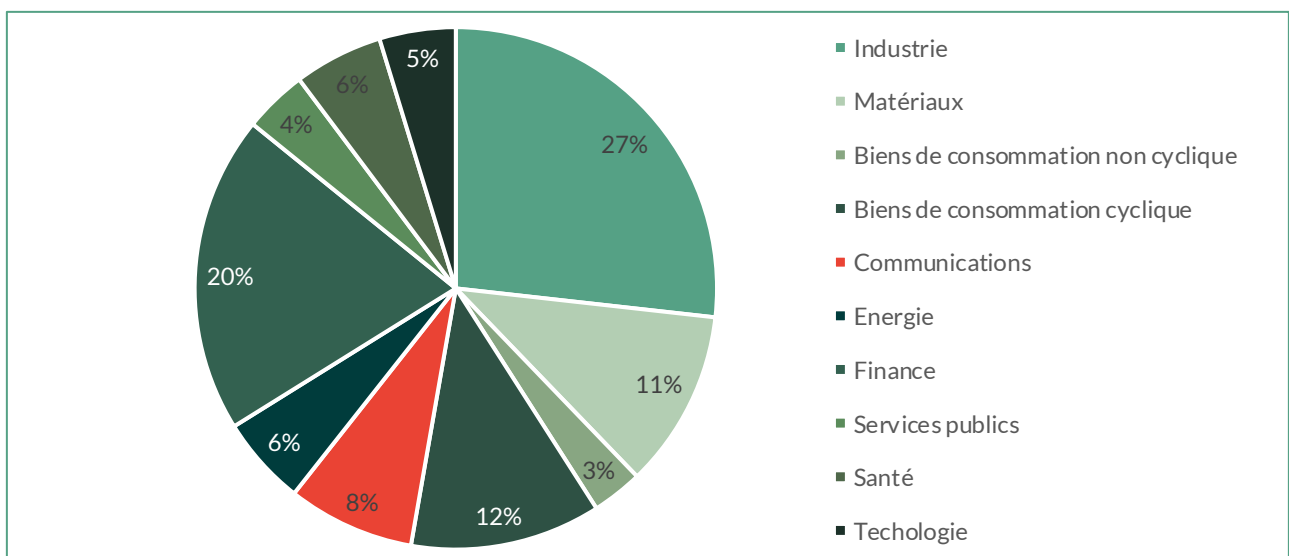
Pour rappel, en 2021, le groupe avait communiqué sur le défaut de qualité de la mousse polyuréthane utilisée dans certains respirateurs et appareils d'aide au sommeil de saligne de produits Dreamstation. La mousse se dégraderait dans certaines conditions d'utilisation/entretien et des particules se disperseraient dans ces appareils jusqu'aux voies respiratoires des patients. A ce stade, aucun décès n'est à déplorer mais un certain nombre de patients et de partenaires commerciaux ont entamé des procédures judiciaires dont la société n'est pas en mesure d'estimer le risque. L'analyse de cette controverse a établi un risque élevé qui nous a conduits à dialoguer avec la société en septembre 2021 puis au cours de l'année 2022. La société Philips tardant à offrir une perspective de sortie de crise crédible dans le cadre de sa campagne de rappel de respirateurs qui concerne plus de 5 millions d'appareils et dont le nombre n'a cessé de croître, nous avons soldé notre position en novembre 2022.

2.2 L'ENGAGEMENT PAR LE VOTE

Notre engagement individuel s'exprime également à travers notre processus de vote aux assemblées générales des sociétés. METROPOLE Gestion considère que l'exercice réel du droit de vote représente une part essentielle de la relation entre une société et ses actionnaires. Aussi, METROPOLE Gestion exerce ses droits de vote sur toutes les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille, conformément à sa politique de vote. En tant que signataire des UNPRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies), nous veillons à ce que notre politique de vote soit en concordance avec le respect des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, définis dans notre Code de transparence.

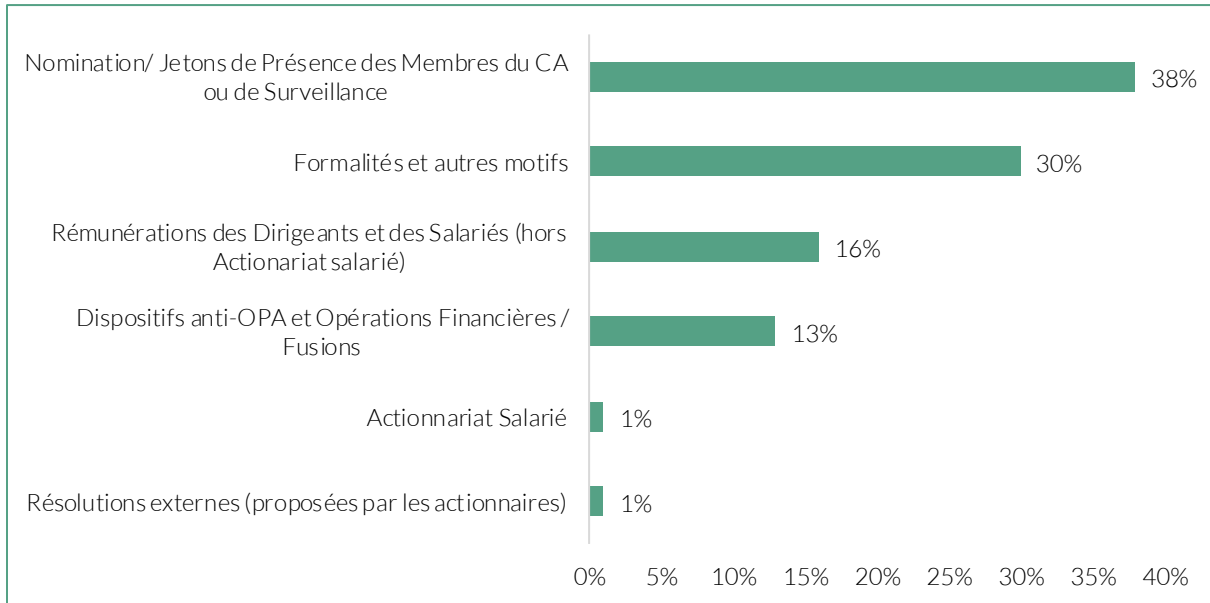
Pour l'année 2022, la société de gestion a exercé ses droits de votes dans **127** assemblées générales sur **129**, soit un taux de participation de 98.4%.

Les assemblées générales auxquelles nous avons pris part se répartissent de la manière suivante :



Parmi les principaux thèmes soumis au vote lors des assemblées générales où nous avons exercé nos droits de vote en 2022, on retrouve ceux de la composition des conseils d'administration (38% des résolutions votées), les formalités et autres motifs (30%), la rémunération des dirigeants (16%) et les résolutions liées à des opérations financières ou de fusions (13%).

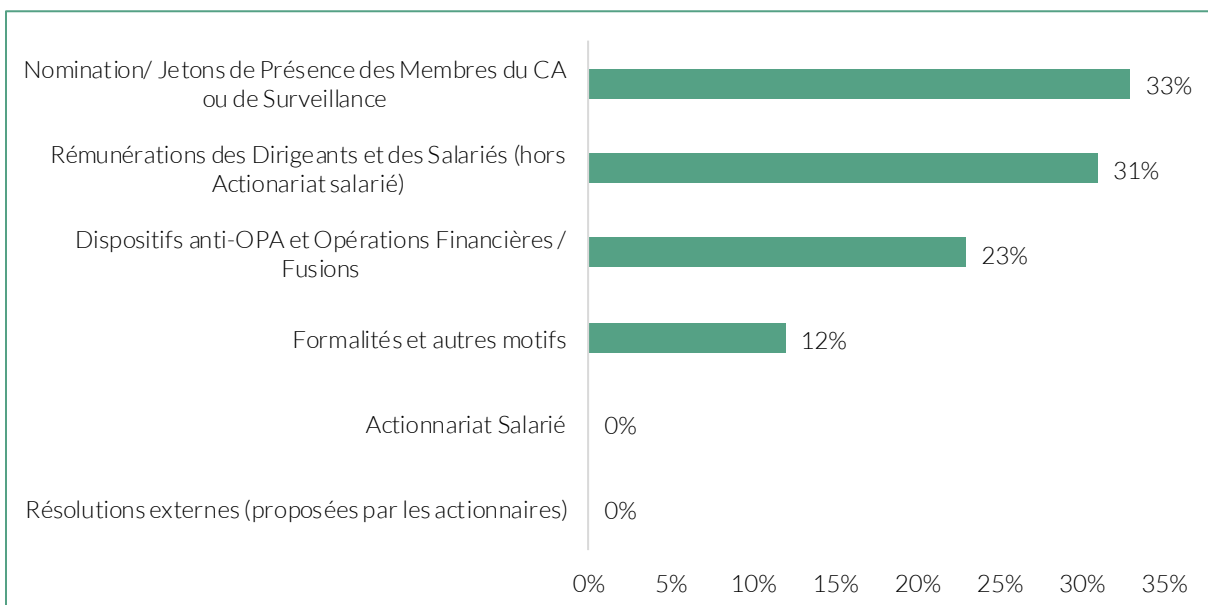
Répartition par thématique des résolutions votées :



Notre engagement auprès des entreprises nous impose des votes en opposition lorsque les résolutions à voter ne nous paraissent pas conformes aux meilleures pratiques ou ne nous semblent pas privilégier les intérêts de nos clients. Il s'agit de votes « contre » des résolutions proposées par le directoire ou conseil d'administration de la société émettrice et de votes « pour » des résolutions non agréées par le conseil d'administration.

En 2022, METROPOLE Gestion a été ainsi amenée à émettre, pour le compte des OPCVM et FIA gérés, un vote d'opposition sur 240 résolutions différentes (10% du nombre total de résolutions votées) au cours de 79 assemblées générales, soit 62.9% des assemblées générales auxquelles nous avons pris part.

Nos votes d'opposition se sont répartis sur les sujets suivants :



Les résolutions liées au conseil d'administration ou de surveillance ont constitué l'essentiel de nos votes d'opposition en 2022. Elles sont en forte progression par rapport à l'année 2021 (24%). En 2022, conformément à notre politique d'engagement qui vise un niveau d'indépendance élevé du conseil d'administration et de ses comités, nous avons soutenu par exemple une résolution non agréée par le Conseil d'administration de la société Ipsos. Afin d'améliorer la gouvernance, nous avons voté au côté d'un groupe d'actionnaire représentant 3.95% du capital de la société en faveur de la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration indépendant.

Les résolutions afférentes à la rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié) sont en constante progression et atteignent 31% des votes d'opposition en 2022, après 30% en 2021 et 27% en 2020. Nous avons émis par exemple un avis défavorable à la nouvelle politique de rémunération du PDG d'AXA soumise au vote des actionnaires. La rémunération variable proposée manquait de transparence par rapport aux critères d'attribution, aussi bien par rapport au bonus de court terme que par rapport au plan d'intéressement à long terme.

Les résolutions portant sur les opérations financières ou de fusions ont constitué le troisième motif principal d'opposition en 2022 avec 23% des résolutions, en baisse par rapport à l'année 2021 (28%). Nous avons voté, par exemple lors de l'assemblée générale d'Informa, contre une résolution pour l'approbation d'une augmentation de capital avec droits de souscription qui dépassait le seuil de 50% du capital existant. Notre politique de vote stipule qu'une augmentation de capital au-delà de ce seuil doit être justifiée par des circonstances particulières formellement expliquées.

Les votes d'opposition dans la catégorie « formalités et autres motifs » sont souvent motivés par notre volonté d'assurer l'indépendance des commissaires aux comptes avec une limite de la durée maximale des mandats consécutifs à 12 ans. Dans cette logique, nous avons voté, par exemple, contre le renouvellement du contrat des commissaires aux comptes lors de l'assemblée générale d'Autoliv.

En termes de piliers ESG, l'essentiel des résolutions soumises aux votes des actionnaires lors des assemblées générales auxquelles nous avons pris part ont porté sur des questions de gouvernance. Les résolutions qui portent sur les questions environnementales et sociales sont toujours peu représentées. Elles s'élèvent à 2.6% ce qui se compare à un niveau de moins de 2% en 2020 et 2021.

METROPOLE Gestion aborde de manière favorable les résolutions proposées au vote portant sur des problématiques ESG, car elle considère qu'il est essentiel pour les entreprises d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de croissance, au même titre que les enjeux économiques.

Les enjeux du Climat et de la Transition Energétique et Ecologique étant toujours trop peu représentés dans les résolutions portées aux votes des actionnaires, nous abordons également ces sujets à travers notre politique d'engagement qui porte sur :

- l'engagement individuel avec les entreprises (dialogue et exercice des droits de vote sur les résolutions ESG)
- l'engagement collectif : depuis l'année 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign » du CDP dont l'objectif est d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises ainsi qu'à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi. Au sein de l'initiative Climate Action 100+, nous nous engageons pour la décarbonisation des acteurs de l'industrie cimentière.

03

L'ENGAGEMENT COLLECTIF

En tant que signataire du CDP, METROPOLE Gestion s'associe à la « Non-Disclosure Campaign » depuis 2019. Cette campagne d'engagement collectif cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP avec pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. En la matière, les questionnaires soumis par le CDP suivent les recommandations de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD). Ces contributions d'informations au CDP sont essentielles pour mesurer de manière exhaustive et homogène l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique ainsi que pour appréhender l'efficacité des mesures prises par les entreprises pour les atténuer.

Lors de la campagne 2021, nous avons ciblé 13 entreprises sur les thèmes couverts par le CDP que sont le Changement climatique, la Forêt et l'Eau. La part des sociétés ayant donné une suite favorable à cette campagne était de 31%. Nous aspirons naturellement à convaincre davantage les émetteurs du bien-fondé de nos demandes, bien que ce taux de réponse favorable ait déjà été satisfaisant.

En 2022, nous avons obtenu un taux de réponse favorable en progression à 45% sur les 19 émetteurs suivants ciblés :

<u>Sociétés</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Engagement</u>
BP	Energie	Forêts et eau
Repsol	Energie	Eau
Autogrill	Consommation discrétionnaire	Climat
Bouygues	Industrie	Eau
Andritz	Industrie	Climat et eau
Alstom	Industrie	Eau
BMW	Industrie	Eau
Beneteau	Industrie	Climat
Constructions & Auxiliar de Ferrocarriles	Industrie	Climat
Sandvik	Industrie	Eau
Valeo	Industrie	Eau
Aperam	Matériaux	Eau
ArcelorMittal	Matériaux	Forêts
Buzzi Unicem	Materials	Climat et eau
Covestro	Matériaux	Eau
SSAB	Matériaux	Eau
Saint-Gobain	Matériaux	Forêts
Wienerberger	Matériaux	Climat
ING Group	Financières	Climat

Dans le cadre du CDP, nous nous sommes par ailleurs associés à la campagne CDP Science Based Targets initiative (SBTi) fondée sur le même principe de l'association d'investisseurs afin de réclamer aux entreprises ciblées qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂ validés scientifiquement. Cette nouvelle campagne nous permet d'inciter davantage et d'une autre manière les entreprises à décarboner leurs activités et à s'aligner sur la trajectoire 2° de l'Accord de Paris sur le climat. Ce sont ainsi 306 sociétés européennes qui ont été ciblées au cours de la campagne 2021-22, parmi lesquelles 25% ont rejoint l'initiative SBTi.

Enfin, nous avons poursuivi en 2022 notre engagement au sein du Climate Action 100+ afin de dialoguer au côté d'autres investisseurs avec la société Heidelberg Materials. Le secteur du ciment qui émet à lui seul environ 7% des émissions de gaz à effet de serre de la planète est de fait très exposé aux enjeux liés au climat. Parmi les leaders de cette industrie, Heidelberg Materials a un rôle à jouer dans la décarbonisation de cette industrie, tant par la réduction de ses propres émissions que par sa capacité à établir de nouveaux standards au sein du secteur. Déjà engagé individuellement auprès du groupe, notre engagement au sein d'une institution aussi reconnue que le Climate Action 100+ nous permet d'activer de nouveaux leviers afin d'inciter la société à améliorer ses pratiques.

A l'occasion d'un capital market day organisé en mai 2022, la société Heidelberg Materials a affiché de nouvelles ambitions que nous saluons. La société vise désormais à réduire ses émissions de CO₂ à 400kg Co₂ par tonne de ciment produit en 2030 (vs 500kg/t CO₂ précédemment), un objectif ambitieux comparé aux 565kg par tonne émis en 2021 et aux 750kg par tonne émis en 1990. La société s'engage par ailleurs d'ici 2030 à générer 50% de ses revenus à partir de produits soutenable. Ces progrès ne représentent qu'une étape, mais elles posent des bases solides pour que la société soit en mesure d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Voici les principaux thèmes sur lesquels nous avons eu l'occasion de dialoguer avec la société au cours de cette année :

- Le reporting des émissions de scope 3.
- L'éventualité d'objectifs de réduction des émissions en valeur absolue (vs objectifs en intensité actuellement).
- La soumission au vote des actionnaires en assemblée générale de la stratégie climat.
- Les initiatives de réduction des émissions par Carbon capture and storage.

04

CONCLUSION

Si la pandémie de covid-19 avait accéléré une prise de conscience autour des enjeux ESG et engagé les entreprises dans un nouveau paradigme, que dire de l'année 2022 ? L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions infligées en représailles ont déclenché une crise énergétique majeure en Europe avec des répercussions importantes sur les marchés mondiaux. Les questions d'indépendance énergétique ajoutent une urgence supplémentaire à la nécessité de mener à bien la transition énergétique. En attestent les plans d'investissements massifs annoncés par les Etats, qui délaissent le tabou des subventions pour soutenir le développement et/ou la relocalisation de nombreuses activités. Les entreprises ne sont pas en reste et accélèrent également le niveau de leurs investissements en dépit des incertitudes politiques et réglementaires qui accompagnent cette transformation.

Pour notre part, nous considérons que les événements récents et leurs conséquences accréditent notre approche en matière d'engagement actionnarial fondée sur l'accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques plutôt que sur la mise au ban des industries dites nocives. Nous poursuivons donc notre dialogue avec les émetteurs afin de les inciter à améliorer leurs pratiques et continuons de nous concentrer sur ceux affichant les meilleures performances relatives au sein de leur secteur d'activité. Dialoguer avec les entreprises afin de mieux comprendre les risques et opportunités auxquels elles font face en matière ESG nous semblait une nécessité depuis nos premiers pas dans l'investissement Value Responsible dès 2008. Nous nous réjouissons que ce dialogue apparaisse aujourd'hui comme un impératif au plus grand nombre dans la mesure où ces risques et opportunités font partie intégrante des développements stratégiques des entreprises. De toute évidence, les sociétés qui auront pris ce virage disposeront d'avantages concurrentiels indéniables qui en feront les vainqueurs de cette transition. Notons à cet égard que le travail réalisé par les entreprises européennes en la matière leur offre des perspectives favorables à moyen terme.

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS (France)

12 boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09 France

am.oddo-bhf.com



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT